

E-commerce, crowdfunding, coworking et tax shelter pour start-ups : qu'observe le comptable-fiscaliste sur le terrain ?

Une enquête exclusive menée par l'IPCF

A l'occasion du salon « Entreprendre Bruxelles 2017 », ces 27 et 28 mars, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés dévoile les résultats d'une enquête intitulée « Tendances-clés, innovation et entrepreneurs ». Quelque 928 comptables-fiscalistes (soit 1/6 des membres de l'Institut) ont participé à ce sondage au cours du mois de mars.

Mirjam Vermaut, Présidente de l'IPCF : « A l'Institut, nous nous posons la question suivante : les notions d'e-commerce, de crowdfunding, de coworking et de tax shelter pour start-ups constituent-elles une réalité pour les entreprises belges ? Ou bien tiennent-elles peut-être davantage d'un mythe ? En interrogeant nos membres au moyen d'une enquête-flash, nous avons pu obtenir un aperçu en temps réel de ce que les comptables-fiscalistes constatent sur le terrain. » **Frédéric Delrue, Vice-Président de l'IPCF** : « En effet, présents au quotidien aux côtés des indépendants et des PME, les 6000 comptables-fiscalistes du pays sont particulièrement bien positionnés pour prendre le pouls de notre économie locale et nationale ! »

Le magasin classique comme seul canal de vente n'est plus une option !

60% des comptables-fiscalistes sondés déclarent compter, au sein de leur clientèle, des entrepreneurs actifs dans la vente en ligne. « En 2017, l'e-commerce n'est plus une tendance marginale de notre économie. C'est une réalité bien ancrée dont il faut avoir conscience ! », explique **Mirjam Vermaut, Présidente de l'IPCF**. Signalons par ailleurs que, selon 88% des participants à l'enquête, la meilleure manière de développer un commerce actuellement est de combiner un webshop et un magasin classique. Seuls 1% des sondés recommandent l'ouverture d'un point de vente traditionnel.

Les formes alternatives de capitalisation de société ont le vent en poupe

L'IPCF a également interrogé ses membres au sujet de deux formes alternatives de capitalisation de société : le crowdfunding et le tax shelter pour start-ups. 11% des comptables-fiscalistes sondés ont répondu avoir des clients ayant fait appel au crowdfunding et 16% d'entre eux ont déclaré compter dans leur clientèle des entrepreneurs ayant fait appel au tax shelter pour start-ups. Principale observation : les membres de l'IPCF considèrent que ces formes alternatives de capitalisation (et principalement la première citée) sont sur le point d'émerger de manière significative. En effet, pour 66% des comptables-fiscalistes, le crowdfunding est une tendance qui va prendre de l'ampleur dans l'avenir.

Contact presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be

Le coworking n'en est actuellement qu'à ses prémices

L'image de l'indépendant travaillant seul dans son bureau pourrait bientôt faire partie du passé ! Selon le sondage, 34% des comptables-fiscalistes ont à l'heure actuelle des clients installés dans un espace de travail partagé. **Frédéric Delrue, Vice-Président de l'IPCF** : « Et ce n'est qu'un début ! Pour 66% des membres de l'IPCF, cette tendance va s'amplifier dans le futur. Gageons par ailleurs que le développement du coworking entraînera l'émergence de nombreuses synergies entre les entrepreneurs du pays. »

Enquête « Tendances-clés, innovation et entrepreneurs »
 (928 participants)
 (sondage mené en mars 2017)

1. Crowdfunding : vos clients font-ils appel à cette forme alternative de capitalisation de société ? -

Oui	11%
Non	89%

2. Crowdfunding : considérez-vous qu'il s'agit d'une tendance qui va prendre de l'ampleur dans l'avenir ?

Oui	66%
Non	34%

3. Tax shelter pour start-ups : vos clients font-ils appel à cette forme alternative de capitalisation de société ?

Oui	16%
Non	84%

4. Tax shelter pour start-ups : considérez-vous qu'il s'agit d'une tendance qui va prendre de l'ampleur dans l'avenir ?

Oui	51%
Non	49%

5. Coworking : avez-vous des clients qui ont installé leur bureau dans un espace de travail partagé ?

Oui	34%
Non	66%

6. Coworking : considérez-vous qu'il s'agit d'une tendance qui va prendre de l'ampleur dans l'avenir ?

Oui	66%
Non	34%

Contact presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be

7. E-commerce : avez-vous des clients actifs dans le commerce en ligne ?

Oui	60%
Non	40%

8. E-commerce : quelle est selon-vous la meilleure manière de développer un commerce à l'heure actuelle?

Commerce en ligne	11%
Magasin Classique	1%
Les deux simultanément	88%

A propos du comptable(-fiscaliste) agréé et de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés (IPCF)

Le comptable(-fiscaliste) agréé est le conseiller privilégié des entrepreneurs indépendants, des PME et des professions libérales.

En Belgique, seules les personnes disposant d'une agrégation peuvent exercer la profession de comptable(-fiscaliste) sous le statut d'indépendant, à titre principal ou accessoire. Ces professionnels portent le titre de comptable agréé ou de comptable-fiscaliste agréé.

Depuis le 1^{er} juillet 2013, un comptable salarié peut lui aussi, devenir - sur une base volontaire - membre de l'IPCF.

Organisme officiel d'intérêt public, l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés a été fondé par l'Arrêté Royal du 19 mai 1992, Arrêté Royal abrogé et remplacé par la Loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales. Garant officiel de la profession, l'Institut tient à jour le tableau des titulaires de la profession (comptables et comptables-fiscalistes agréés) et la liste des comptables(-fiscalistes) stagiaires. Ceux-ci (personnes physiques et personnes morales) sont habilités par la Loi à exercer, en tant qu'indépendants, des missions comptables et fiscales pour compte de tiers. L'IPCF a également pour mission de veiller au respect des règles de déontologie, au bon accomplissement des missions confiées à ses membres et à l'organisation du stage permettant d'obtenir l'agrégation légale requise du comptable(-fiscaliste).

L'Institut compte plus de 6.000 membres et stagiaires. www.ipcf.be

Contact presse	Nom	Titre	Tel	E-mail
IPCF	Stéphanie Liévin	Responsable Communication	02 626 03 93 0475 98 32 97	stephanie.lievin@ipcf.be